



COMMUNIQUE RADIO PRESSE N° 28

16 JUL 2024

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale porte à la connaissance des bénéficiaires de la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès n'ayant pas encore procédé à leur identification biométrique que leur suspension court depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Afin d'y remédier, le Directeur général invite toutes les personnes concernées à se faire enrôler de toute urgence dans le Centre de prévoyance sociale le plus proche, faute de quoi leurs droits demeureront suspendus.



Noël Alain Olivier Mekulu  
Mvondo Akame